Open du Bois-Gentil 2027

Règlement

1. Le Club d'Echecs Bois-Gentil (ECBG) organise en 2027 un tournoi Open, ouvert à tout joueur possédant d'un code de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE).
2. Le tournoi se dispute en 7 rondes selon le système suisse, variante hollandaise. Sa gestion est assurée par le logiciel « Swiss-Manager ».
3. Les dates de rondes sont les vendredis 22 et 29 janvier, 5, 12 et 26 février, 5 et 12 mars 2027. Le début des rondes est à 19h30.
4. Le local de jeu est salle de la Palette, 11 Rue du Grand-Pré, 1202, Genève.
5. La finance d'inscription est fixée à 50 CHF et la garantie forfait à 20 CHF. Pour les juniors (année de naissance 2007 ou plus jeune) la finance d'inscription est de 20.- + garantie forfait 20.-
6. Les règles de jeu et de tournoi sont celles de la FIDE.
7. La Direction du Tournoi (DT) assure le respect des règles et l'organisation du tournoi.
8. Le tournoi est annoncé à la liste de classement de la FIDE à la fin de l'événement.
9. La fumée est interdite. La DT se réserve le droit de refuser la présence de toute personne dont le comportement pourrait nuire au déroulement de la compétition.
10. La cadence pour chaque joueur est de 60 minutes + 30 secondes / coup pour toute la partie.
11. Le retard maximum sous Règle du Jeu FIDE 6.7.1 est de trente (30) minutes à partir du début de la ronde. Tout joueur n'ayant pas effectué son premier coup avant ce temps, perd sa partie par forfait.
12. Tout joueur peut demander un «bye» jusqu'à la ronde 6 inclus, moyennant un ½ point. Les demandes doivent parvenir au Directeur ou Arbitre principal jusqu'à 12h00 le lundi suivant une ronde.
13. Les appariements des rondes 2 à 7 seront disponible sur le site chess-results.com à 12h00 les lundis suivant les vendredis de la ronde précédente.
14. Tout joueur peut avancer sa partie moyennant l'‘accord de son adversaire. Les renvois ne sont pas autorisés.
15. La remise des prix et le tournoi blitz auront lieu le vendredi 19 mars 2027 : Apéro à 19h30, blitz à 20h00.
16. En cas d'égalité de points dans le classement, les départages utilisés sont, dans l'ordre :
    a. Buchholz total,
    b. résultats des confrontations directes (si applicable) entre les joueurs à égalité de points,
    c. nombre de victoires.

    Si ces critères ne suffisent pas, les joueurs sont classés ex-æquo et les prix sont partagés.
17. La planche des prix en CHF (non cumulables), est établie de manière suivante :
    a. Classement général : 1er 25 %, 2ème 15 %, 3ème 10 % des inscriptions encaissées ;
    b. Classement à la surperformance (performance ELO moins ELO de départ) : 1er 10 % des inscriptions encaissées ;
    c. Meilleur junior (année de naissance 2007 ou plus jeune) : 10 % des inscriptions encaissées ;
    d. Meilleur moins de 2000 ELO (ELO FIDE au 1 janvier 2027) : 10% des inscriptions encaissées.
18. Les joueurs non classés FIDE ne peuvent pas prétendre au prix à la surperformance.
19. Sur tout ce qui n'est pas prévu dans ce règlement la DT décidera au cas par cas.
20. Tous les appareils a) téléphoniques ou b) de communication ou c) capables de produire ou transmettre le résultat d'une analyse échiquéenne, si apportés physiquement dans la salle de jeu doivent être totalement éteints et doivent rester déposés dans le sac ou la valise du propriétaire pendant toute la durée de la ronde. Tout bruit émis par un de ces appareils entraîne la perte de la partie pour son propriétaire.
21. La participation au tournoi implique l'acceptation inconditionnée de ce règlement par tout joueur.
22. Le joueur qui conteste une décision de la DT doit lui annoncer qu'il continue de jouer sous protêt. Le litige sera résolu par un Comité d'arbitrage, formé par 3 membres du Comité Directeur du Club ECBG. Tout recours additionnel devra être déposé auprès de la Fédération Genevoise d'Echecs.

Directeur du tournoi : Marc SCHAERER

Arbitre principal : FA Igor KUPALOV